

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT O-0085/03/rév.1

posée conformément à l'article 42 du règlement

par Concepció Ferrer, au nom du groupe PPE-DE, Nicholas Clegg, au nom du groupe ELDR, Eryl McNally, au nom du groupe PSE, Seán Ó Neachtain, au nom du groupe UEN, Ilda Figueiredo, au nom du groupe GUE/NGL

à la Commission

Objet: Communication sur "l'avenir du secteur du textile et de l'habillement dans l'Union européenne élargie"

À cause de la suppression des quotas à l'importation prévue pour le 1er janvier 2005, l'industrie européenne du textile et de l'habillement doit faire face à des défis sans précédent, entraînés par l'internationalisation de l'économie et la libéralisation du marché.

Pour relever ces défis avec succès et assurer le maintien des emplois dans un secteur aujourd'hui menacé par lesdits défis, il est essentiel de stimuler la compétitivité des entreprises, de faciliter l'innovation et le développement technologique, de garantir la réciprocité de l'accès au marché aux pays tiers et d'éliminer les obstacles aux échanges.

La communication de la Commission sur "l'avenir du secteur du textile et de l'habillement dans l'Union européenne élargie" (COM(2003)0649/final) expose une série de propositions et d'orientations, essentielles non seulement pour la survie de ce secteur mais aussi pour le maintien des milliers d'emplois qui sont actuellement en jeu.

Comment la Commission se propose-t-elle de traduire dans des mesures spécifiques les propositions contenues dans sa communication, selon quel calendrier envisage-t-elle d'adopter ces dispositions et quel budget entend-elle mobiliser pour les mettre en œuvre?

Dépôt: 18.12.2003

Transmission: 22.12.2003

Echéance: 29.12.2003